

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1866

ANCIENS JETONS

DES

RECEVEURS DE BRUXELLES.

TROISIÈME ARTICLE.

Voy. planche XVI.

A plusieurs reprises ⁽¹⁾, nous avons parlé, dans cette Revue, des plus anciens jetons des receveurs de Bruxelles, en appelant, sur cette nouvelle mine à exploiter de la numismatique de notre pays, l'attention des nombreux amateurs de jetons. Nous pouvons aujourd'hui, grâce aux recherches actives et intelligentes de M. Vanden Broeck, donner une nouvelle planche de ces jetons, planche qui sera probablement suivie d'une quatrième, dans le courant de l'année prochaine.

En remerciant notre excellent confrère de son inépuisable complaisance, nous tenons à déclarer que ce n'est pas seulement la communication des pièces que nous lui devons, mais aussi les notes à l'aide desquelles il nous a été possible de rédiger ce travail. Nous avons engagé M. Vanden Broeck à le publier lui-même, mais il s'y est généreusement refusé pour en laisser l'honneur, disait-il,

(1) T. I, 4^e série, p. 400. T. III, 4^e série, p. 302.

à celui qui, le premier, a exhumé de l'oubli ce genre de pièces.

I

Dans un cartouche formé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants, un écu triangulaire (de gueules) à cinq coquilles (d'argent) posées en croix, au franc quartier (d'or) à la bande (d'azur) chargée de trois tours d'argent, d'où sort un lion issant (de même).

Dans un cartouche semblable à celui du droit, un écu (d'azur) à trois fleurs de lis (d'argent) au pied nourri, au lambel (d'argent) à trois pendants.

C. R.

Collection de M. Vanden Broeck.

Les premières armoiries, dont le champ semble diapré, mais dont on doit suppléer les émaux, seraient, en admettant ces émaux, celles de la famille Storm, dont on trouve : Johannes Storm (du lignage de Steenweghe), échevin, en 1559; un autre Johannes (du lignage du Coudenberghe), échevin, en 1584, et Wilhelmus Storm (du même lignage), échevin, en 1404.

Le deuxième de ces Storm fut receveur, en 1571, avec H. Esselen, et en 1576, avec de J. T'Serclaes.

Les armoiries du revers appartiennent aux familles Cassaert, Clutinek, de Lapide, *alias* Vanden Steen, Rougeman, dit Vele, et Vander Brughe.

Le jeton doit, très-probablement, avoir été fait pour Henri Cassaert, dit Plaetman, échevin, en 1565, 1574, 1584, 1595, 1599 et 1405. Ou bien, encore, pour

Gulielmus Cassaert, dit Plaetman, junior, échevin, en 1568, 1582, 1589, 1594, 1401, 1408, 1417 et 1451.

Sur la liste des receveurs on trouve : Guillaume Plaetman, en 1566 et 1585, avec B. T'Serarntz ; H. Cassaert, dit Plaetman, en 1591, avec J. Fraeybaert, et, en 1597, avec H. de Molenbeke.

Dans la liste des receveurs donnée par M. Wauters, manquent les années 1578 à 1584, 1586, 1587, 1589, 1594 et 1595. En 1588, René Clutineck est seul désigné comme receveur, mais ses armoiries diffèrent totalement de celles des Clutineck, qui portaient les armoiries gravées sur le jeton.

On est donc autorisé à supposer que ce jeton est de Joannes Storm (Coudenbergh) et de Henri Cassaert dit Plaetman (T'Serhuyghs), et qu'ils ont occupé, ensemble, les fonctions de receveur en 1585. Il est à remarquer que tous les deux, échevins, en 1584, ne figurent dans aucune magistrature en 1585, année dont, encore une fois, M. Wauters n'indique pas les receveurs.

II

Écusson triangulaire dont les armoiries sont complètement effacées, ou n'ont plutôt jamais été frappées à fond :
✠ I 3 DE MORTENBEKE.

— Même écusson, également fruste : ✠ IOS 3OV3
CRHNE.

C. R.

Collection de M. Vanden Broeck.

Voici un jeton qui, pour n'être pas muet, n'en est pas plus clair. Constatons d'abord que son style, la forme des lettres

qui rappellent celles des pièces de Marguerite et de Jean d'Avesnes, celles du gros à l'ange de Bruxelles et du gros à l'aigle d'Alost, doivent le faire reporter au plus tard aux dernières années du XIII^e siècle. Il serait donc antérieur d'environ cinquante ans aux jetons muets que nous avons précédemment décrits. Mais, pour cette époque plus reculée, les historiens de Bruxelles, dans leur liste des magistrats, liste d'ailleurs fort incomplète; ne donnent ni l'un ni l'autre des deux personnages qui figurent sur le jeton.

Mortenbeke, aujourd'hui Moortebeek est le nom d'un hameau de Molenbeck-Saint-Jean, la commune la plus peuplée de l'agglomération bruxelloise, c'est aussi celui d'une famille qui a fourni plusieurs magistrats à la ville et qu'on semble parfois confondre avec la famille Molenbeck.

M. Wauters donne à cette dernière, pour armoiries, d'or à la fasce d'azur au lion issant de gueules, la fasce chargée de deux coquilles d'argent. Ce sont bien celles que le manuscrit de M. le comte de Limburg assigne à Henri de Molenbeke (Steenweghe), échevin en 1597.

Il donne, au contraire, aux Mortenbeke d'argent aux trois fleurs de lis de gueules posées 2 et 1, au franc quartier, de sable au lion d'or; armoiries que le manuscrit de M. le comte de Limburg attribue à Reuerus de Mortenbeke (Serroelofs), échevin en 1570 et 1575.

Voilà bien semble-t-il deux familles distinctes et appartenant même à deux lignages différents, et cependant, en 1570, M. Wauters donne comme échevin René de *Molenbeke* et le M. S. du comte de Limburg, Reuerus de *Mortenbeke*.

En 1375, M. Wauters, dit : René de Mortebeke et le MS. de Mortenbeke, ce qui est bien la même chose.

En 1397, il y a concordance parfaite entre le MS. et notre savant confrère, M. l'archiviste de la ville; c'est de part et d'autre : H. de Molenbeke.

Puis, en cette même année 1397, M. Wauters donne le même H. de Molenbeke, comme receveur, avec H. Cas-saert, dit Plaetman; et ceci doit être une erreur, à moins de supposer qu'il y avait deux Henri de Molenbeke, car on ne pouvait pas cumuler les deux magistratures.

Au surplus, il serait inutile de chercher dans la seconde moitié du xiv^e siècle un Mortenbeke à qui l'on puisse attribuer ce jeton évidemment antérieur de près d'un siècle.

La légende du revers doit se lire *Jos tout crane*, ou *crijne*, si l'on préfère voir deux i dans les deux jambages réunis par une ligne oblique comme un N à rebours.

La famille Crane a fourni un grand nombre de membres à l'édilité bruxelloise, depuis le xiii^e siècle. Nous voyons un Guillaume Crane échevin en 1276; un Léon de Crane en 1500 et en 1518; puis d'autres, dans le xiv^e siècle, dont nous n'avons pas à nous occuper. Le Jos Tout Crane ne figure pas dans la liste de M. Wauters.

Quant à ce mot *tout*, des philologues flamands très-compétents nous ont assuré que c'était une forme archaïque et connue de la particule *tot* (à, de).

Le mot *crane*, aujourd'hui *kraan*, signifie robinet, fontaine, dénomination très-fréquente aussi en français.

III

Écu (d'or) à trois tours (de gueules) posées 2 et 1, au franc quartier (d'azur) chargé de trois fleurs de lis (d'argent) au pied nourri. Par une erreur évidente du graveur, le franc quartier se trouve posé sur le 2 au lieu d'être en 1. Ces armoiries sont celles de la famille de Hertoghe (Caudenberg).

— (d'or) au chef échiqueté (d'argent et de gueules) chargé d'un lambel (d'azur) à trois pendants. Armes de la famille Mennen.

C. R.

Collection de M. Vanden Broeck.

On trouve un Guillaume (Wilhelmus) de Hertoghe (Caudenberg) échevin en 1531, 1540, 1546, 1551. Il mourut, en fonctions, en 1556, et son terme fut continué par un Gossuinus de Hertoghe qui, lui-même, avait déjà été échevin en 1544 et en 1550.

Un Johannes Mennen figure comme échevin en 1541, 1546, 1551, 1557, 1562, 1568 et 1577.

M. Wauters, dans sa longue nomenclature des magistrats de Bruxelles, donne, comme receveurs, en 1551, Guillaume Hertoghe et J. Mennen. Mais cette date de 1551 doit être rectifiée, attendu qu'en cette même année ces deux mêmes personnages figurent comme échevins. On trouve, en effet, dans un compte, à la date du 10 juin 1555, que c'est alors et non en 1551 qu'ils exerçaient les fonctions de receveur. Le jeton de M. Vanden Broeck doit donc être reporté, ainsi que la gestion de Hertoghe et de Mennen, à l'année 1552-1555.

Le jeton de M. Vanden Broeck est le premier de ces jetons de receveur auquel il a été possible de donner une date certaine. C'est donc un point de départ qui permettra de déterminer d'autres attributions avec plus de probabilité, et qui rectifiera nécessairement plusieurs de celles que nous avons, en l'absence de pièces de comparaison, précédemment proposées.

Dans le classement de ces jetons muets, comme dans les autres branches de la numismatique, le style et la fabrication des pièces sera un guide qu'il ne faudra jamais perdre de vue.

IV

Les armoiries écartelées de ce jeton ne se trouvent ni dans les planches de l'*Histoire de Bruxelles*, ni dans les divers manuscrits de M. le comte de Limburg, de l'hôtel de ville et de la Bibliothèque royale.

Elles ressemblent, sauf le champ billeté des quartiers 1 et 5, à celles que Butkens, tome II, page 584, donne à M. Grégoire Scouten, greffier du conseil de Brabant, par patente du 2 mars 1714, le même qui, le 18 septembre 1718, fut chargé de notifier à Anneessens la sentence de mort qui fut exécutée le lendemain.

Antérieurement à cette date, on ne trouve aucun Scouten ou Schouten, parmi les magistrats de Bruxelles ou du Brabant. C'était une famille hollandaise dont un membre, ancien greffier ou auditeur de la chambre des comptes de la Gueldre, est venu se marier et se fixer à Malines, au commencement du xvii^e siècle.

Ce jeton doit donc appartenir, à une autre famille. C'est une énigme de plus que nous présentons aux lecteurs de la Revue.

Le revers peut être donné à trois familles bruxelloises, les Caudenbergh, les Van Payhuysen et les Vanderzennen.

Geldolphus de Frigidomonte (Caudenbergh) échevin, en 1559, 1547.

Godefridus, échevin, en 1542.

Johannes, filius Florentii, échevin, en 1401, 1407, 1416, 1425 et 1429.

Geldolphus, filius Guilielmi, échevin en 1418. Tous du même lignage de Caudenbergh, portant de *gueules à trois tours d'argent*.

Johannes de Frigidomonte, dictus Payehuysen, échevin, en 1552, 1557, 1567, et Johannes Vanden Payhuysen, *junior*, échevin, en 1560. Ces deux derniers, indiqués comme appartenant au lignage de Sweerts, portent cependant les mêmes armoiries.

Joannes Vanderzennen, du lignage de Rodenbeke, échevin, en 1583, portait de *gueules à trois tours d'or*.

Auquel de ces personnages faut-il attribuer le jeton? Il est impossible de le savoir avant d'avoir reconnu à qui appartiennent les armoiries de l'autre côté de la pièce.

Ce jeton, de cuivre rouge, se trouve dans les collections de MM. le comte de Limburg et Vanden Broeck.

V

Dans une épicycloïde à cinq lobes, un écu écartelé aux 1 et 4 (d'argent) à la bande losangée ou fuselée (de gucu-

les); aux 2 et 3 (d'or), à la fasce (d'azur), le chef chargé d'un lion issant (de gueules). Ces armoiries, avec les émaux dont nous les complétons ici, sont celles de la famille Herzeele.

— Dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants, un écu écartelé aux 1 et 4, cinq losanges ou cinq coquilles (car la gravure assez grossière de la pièce ne permet pas de décider cette question) posées en croix; aux 2 et 3, trois fleurs de lis au franc quartier (indistinct).

C. J.

Collection de M. Vanden Broeck.

Parmi les membres de la famille Herzeele qui ont exercé des fonctions municipales, on trouve :

1° Renerus de Herzeele, échevin en 1402 et en 1410. D'après le manuscrit de M. le comte de Limburg, cet Herzeele brisait ses armes d'une étoile en abîme et, en effet, on semble voir cette étoile sur le jeton. Faisons observer, en passant, qu'elle est tout à fait omise sur les planches de M. Wauters, copiées d'un autre manuscrit.

2° Guilielmus de Herzeele, échevin, en 1411, 1422, 1450, 1453, 1440, 1449, 1457, et bourgmestre, en 1423, avec de Schorè, dit de Briedere.

3° Antoine de Herzeele, échevin en 1445.

D'après le manuscrit du comte de Limburg, les deux premiers étaient du lignage de Sweetts, et d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 14915, du lignage des Caudenbergh. Le troisième, du lignage de Caudenbergh, d'après le premier manuscrit, est sans indication de lignage sur l'autre.

Ce jeton, qui paraît être des premières années du xv^e siècle, appartiendrait donc à Renerus de Herzeele. On ne connaît pas encore les receveurs des années 1400, 1406, 1408, 1410, 1411, 1412, 1414 à 1417. C'est à l'une de ces années qu'il faudra s'arrêter. Nous savons qu'un autre de Herzeele, Guillaume, a été receveur en 1431 et en 1443, mais le jeton porte bien l'étoile en abîme, brisure spéciale à Renerus; puis, dès 1421, ainsi que nous l'avons vu dans un article précédent, 4^e série, t. I, p. 409, les jetons commençaient à être d'un tout autre style.

Les armoiries du revers ne se trouvent dans aucun recueil. Si ce sont des losanges qui forment la croix, on peut y reconnaître un membre de la famille de Mol (de gueules à cinq losanges d'argent posés en croix) qui aura écartelé ses armoiries avec celles de sa mère. Si l'on y voit des coquilles, ce serait un Vander Noot (d'or à cinq coquilles de sable).

Plusieurs membres de cette dernière famille portent, en effet, écartelé aux 1 et 4 d'or à cinq coquilles de sable; aux 2 et 3 d'azur à trois lis d'argent comme sur le jeton. Mais sur le jeton on remarque, de plus, un franc quartier que, malheureusement, il serait difficile de déterminer.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir faire remarquer qu'un Iwain de Mol est porté, seul, sur la liste de M. Wauters, comme receveur en 1401 (c'est-à-dire que l'auteur n'a pas connu l'autre receveur); et que Renerus de Herzeele échevin en 1402 est très-probablement ce collègue inconnu d'Iwain de Mol. Presque toujours l'un ou l'autre des receveurs sortants devenait échevin l'année suivante. La loi avait fixé à un an la durée des magistratures muni-

ciales, mais on éludait la loi en se passant et se repassant mutuellement les diverses fonctions. En fait, c'était toujours les mêmes hommes ou du moins les mêmes familles qui restaient au pouvoir. Et il en sera toujours ainsi, eût-on même le suffrage universel le plus démocratiquement échevelé.

On voit que les attributions que nous avons essayé de faire de ces jetons énigmatiques ne sont presque toutes que des conjectures. Il n'en pouvait être autrement. Ce ne sera que lorsqu'on aura réuni un beaucoup plus grand nombre de ces pièces muettes, que leur comparaison pourra servir à les classer chronologiquement. Leur grandeur, leur fabrication, la filiation de leurs types, etc., serviront de guide, et ce guide, qui nous manque, est souvent le plus sûr de tous. Déjà plus d'une de nos attributions antérieures auraient besoin d'être rectifiées, et celles que nous hasardons, aujourd'hui, devront peut-être subir, demain, les mêmes corrections. Cette crainte ne nous a pas arrêté. Nous n'avons d'autres prétentions que d'amasser des matériaux pour un travailleur futur qui entreprendra la *monographie numismatique de Bruxelles*.

Ce qui rend surtout le déchiffrement de nos jetons difficile c'est qu'il n'existe pas de liste bien complète et bien exacte des anciens magistrats de la capitale. C'est un travail que devrait entreprendre le savant archiviste de Bruxelles, mieux placé que personne et plus capable que personne de le mener à bonne fin; une œuvre que la ville devrait encourager par un subside considérable. Quant aux armoiries, il ne faudrait plus se contenter de copier et recopier toujours des manuscrits héraldiques sans authen-

ticité et souvent fort inexacts, il faudrait faire comme feu M. Aug. Vanden Eynde l'avait entrepris pour la ville de Malines (1), remonter aux sources et ne donner ces armoiries de nos vieux magistrats, que d'après les sceaux appendus aux actes.

R. CHALON.

(1) *Tableau chronologique des écoutètes, des bourgmestres et des échevins, depuis 1236, jusqu'à nos jours.* Dédié à la ville de Malines, 1859, in-8°, avec nombreuses planches. Cet ouvrage est, malheureusement, interrompu par la mort de l'auteur. Sera-t-il continué?



1.



2.



3.



4.



5.

